N° 17. — Première Année LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — JUSTICE Dimanche 4 Juin 1882

LE DROIT SOCIAL

LE NUMÉRO 10 CENT.

ORGANE SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LE NUMÉRO 10 CENT.

ABONNEMENTS

Pour toute la France { Trois mois . . . 1 fr. 50 / Six mois . . . 3 fr. » / Un an . . . . 6 fr. »

Etranger : *le port en sus.*

ADMINISTRATION & RÉDACTION

7, rue du Port-du-Temple, 7, à Lyon

RENSEIGNEMENTS

Pour toutes communications, s'adresser au siège social, 7, rue Port-du-Temple, 7 *tous les jours, de 8 à 10 heures du soir*

NOTRE CONDAMNATION

Les Bureaux du « Droit social » sont transférés rue Molière, 51.

LE

« DROIT SOCIAL »

EN COUR D'ASSISES

Donc, c'était le 25 mai qu'en vertu du petit morceau de littérature judiciaire que nous avons reproduit et commenté, le *sieur* Déjoux, comme il est dit dans ce morceau, notre ami, le compagnon Déjoux, comparaissait, à neuf heures du matin, devant les bourgeois réunis pour le juger et les hommes du gouvernement, enjuponnés de rouge, pour le condamner.

Tandis que dans le petit espace réservé à la « vile multitude », les ouvriers, les prolétaires, les *parias* s'étaient entassés, nombreux, eux aussi, pour juger et sans appel, dans l'honnêteté de leur conscience, impassible et muette, les bourgeois et leur maître, le Gouvernement, ligué, au nom de la Loi, contre l'un de leurs frères, aux places réservées, accouplés à la nuée d'agents de police et de mouchards rassemblés comme en un jour de péril gouvernemental, on voyait grouiller, avides de vengeance, dissimulant la peur sous des sourires sarcastiques, toute l'écume, en robe noire ou en cols-cassés, des vampires exploiteurs, des honnêtes jouisseurs menacés dans la liberté de leurs jouissances.

Ah ! c'était ce 25 mai, jour de grande fête pour messieurs les bourgeois ! Les assassinats, les viols, les infanticides, les attentats à la pudeur sont bagatelles dont ils ne s'émeuvent nullement. Ces bagatelles sont l'œuvre de leur société, de leurs vices, de leurs appétits, et les pauvres diables, les boucs émissaires de leur organisation sociale, traînés sur le banc d'infamie entre deux gendarmes ne les intéressent pas davantage qu'un vulgaire article de chronique locale quelconque, car ils n'ont même pas, ces gens-là, la solidarité de leur corruption.

Mais quand un révolutionnaire arrive à la barre de leur justice, quand, au lieu d'un assassin, d'un voleur ou d'un Germiny, de haute ou basse cour, il vont pouvoir, au nom de leurs lois, condamner un être assez audacieux pour troubler leur digestion, pour leur demander compte de leur fainéantise, de leur inutilité, de leurs scandaleuses fortunes volées à la masse qui souffre et qui meurt de faim, oh ! alors leur félicité ne connaît plus de bornes et on les aperçoit se pourlécher d'avance les babines avec autant de volupté que les Thiers, les Mac-Mahon et les Gallifet en éprouvaient, en 1871, à la veille des massacres de la semaine sanglante.

Cela on pouvait le constater quelques minutes avant qu'une robe noire baptisée du titre « d'huissier » n'eût annoncé « Messieurs de la Cour. »

***

Cependant « Messieurs de la Cour » étaient sur leur siège. Au milieu, le président, M. Montalan, poli, froid, sceptique, moins à son aise qu'avec les victimes ordinaires de ses copains, les bourgeois ; à droite et à gauche, deux gros conseillers à moitié endormis par habitude et par profession ; au fond, le héros de la fête, le monsieur rouge représentant le gouvernement de la République opportuniste, M. Block, avocat-général.

On demande au compagnon Déjoux qui n'ayant pas à se défendre, n'a voulu accepter le concours d'aucun avocat, quels sont les jurés qu'il prétend récuser. Mais pour en récuser certains, notamment l'ancien révolutionnaire Chepié, l'ancien ouvrier devenu fonctionnaire de la République bourgeoise, Déjoux désirerait s'expliquer. On l'en empêche, et comme tous les bourgeois se valent lorsqu'il s'agit de condamner un révolutionnaire, il ne récuse ni Chepié ni qui conque, il subit tous ceux dont on lui débite les noms.

Puis, Messieurs les jurés prêtent tous serment *devant Dieu* et devant les hommes, et nous croyons devoir noter, en passant que M. Chepié, le révolutionnaire-athée de 1869 et 1870, a la grotesque impudence de renier de la sorte, ses charlatanesques déclarations d'antrefois. A cette époque, il est vrai, M. Chepié n'était pas inspecteur des enfants assistés ; à cette époque, en un mot, le révolutionnaire, l'athée, n'avait pas encore ravalé sa conscience au service du gouvernement qui le paie....

L'interrogatoire commence. Il est très court. Le compagnon Déjoux déclare accepter toute la responsabilité des articles incriminés.

Un solennel silence s'est fait tout à coup. Le Gouvernement se lève dans la personne de M. Block, avocat-général.

Il donne d'abord lecture des articles poursuivis, et les accompagne de commentaires. Il détaille, un par un, tous les *crimes* commis par cet infâme DROIT SOCIAL, incarné dans le citoyen Déjoux : déclarations d'impossibilité d'entente avec les patrons, nécessité de les faire disparaître, même par le revolver, comme l'a tenté Fournier, à Roanne ; souscription d'un revolver d'honneur en faveur de Fournier, et affectation du reliquat de la souscription à un second revolver pour honorer un émule de Fournier ; excitations à la destruction des capitalistes, à l'abolition de la propriété. Et opposant à ces articles des articles du *Prolétaire* et du *Citoyen*, de Paris, journaux collectivistes, qui avaient blâmé l'acte de Fournier, il s'abandonne tout entier à son éloquence transportée dans les sphères les plus élevées de l'idéal bourgeois.

« Il y a provocation directe au meurtre, dit-il. » Les jurés qui auront à appliquer la magnifique loi de 1881 sur la presse, cette loi *qui permet tous les écarts*, ne s'abuseront pas sur ses intentions. Déjoux, par ses articles, n'a pas commis un délit de presse, il a commis un véritable *crime* de droit commun. Il faut protéger la vie des bourgeois.

Or, le *Droit social* demande la tête de *cinq cent mille capitalistes*. (A ce moment les jurés portent la main à leurs vénérables chefs avec une terreur des plus significatives). Le gouvernement fait ensuite, à sa façon, l'historique de la grève de Roanne. Les coupables, ce sont les ouvriers affamés ; les patrons, ce sont tous des anges de vertu, de désintéressement et de probité.

Bréchard est un archange. L'émotion est grande à Roanne, les ouvriers scandalisés que le *Droit Social* ait eu l'impudeur d'attaquer les patrons, de féliciter Fournier, attendent avec impatience le verdict du jury du Rhône.

Les lettres publiées par ce journal et qui ont l'air de provenir d'un peu partout ne sont probablement que des mystifications. L'ouvrier n'assassine pas, il lèche la main du patron qui lui vole son pain à la bouche de sa femme et de ses enfants.

Mais, soudain, entraîné par son lyrisme, le Monsieur du Gouvernement atteint le point culminant de son réquisitoire, ce qu'un journal républicain radical de Lyon, la feuille de l'ancien agent de change Delaroche, le *Progrès de Lyon*, appelle « considérations de haute morale et de saine philosophie. »

« Ne sommes-nous pas tous, s'écrie-t-il, des fils d'ouvriers ? »

—Un éclat de rire homérique, parti de l'enceinte réservée à la « vile multitude, » répond à cette phrase digne de M. Prudhomme.

Fils d'ouvriers, murmure à côté de nous un auditeur, c'est possible, car messieurs les bourgeois, scrofuleux et malades, rongés par la débauche et la prostitution, ne sont pas toujours en état de fabriquer eux-mêmes leur progéniture !

Enfin la péroraison couronne cette œuvre sublime du monsieur du Gouvernement : Rien n'y manque ni le mot de République ni le nom du nommé Dieu accouplé, comme un forçat, à celui de liberté...

« Vous êtes, non pas des législateurs mais des magistrats, Messieurs les jurés, vous appliquerez la loi, rien que la loi qui ne saurait admettre des circonstances atténuantes. »

Monsieur du Gouvernement se rassied.

Et aussitôt les figures bourgeoises deviennent livides. Le compagnon Déjoux s'est levé.

« Avant d'entrer dans le fond même de la question qui m'amène à cette barre, dit-il, je tiens à bien faire constater que je ne suis point venu ici avec l'intention de me défendre, ma conscience ne me reprochant absolument rien.

« Dans les articles incriminés, la justice gouvernementale n'a voulu voir que les effets, sans se préoccuper des causes. Et, la cause par excellence, c'est la misère publique, le fruit de cette monstruosité sociale : la propriété, la propriété qui nourrit du travail d'autrui tous les frelons de la bourgeoisie capitaliste.

« Nous avons glorifié l'acte de Fournier parcequ'il ne peut être permis à aucun être humain, se nommât-il Bréchard, de détenir pendant deux mois les instruments de travail nécessaires à l'alimentation de 3,000 familles de prolétaires, sans que ces 3,000 familles n'aient point le droit, de par la justice sociale, de protester d'une manière quelconque.

« Vous pouvez me condamner, messieurs, vous frapperez un révolutionnaire mais vous n'atteindrez pas la Révolution qui saura faire son œuvre. »

Telle est, en substance, la *déclaration* et non la défense du compagnon Déjoux, déclaration qui était accueillie par des applaudissements de la « vile multitude ».

Aussitôt le jury entrait dans sa chambre des délibérations — pure formalité ! — et il en sortait vingt minutes après avec un verdict de culpabilité, *mais sur les circonstances atténuantes*.

Et le président prononçait la sentence que nous avons fait connaître dans notre dernier numéro :

UN AN de prison, deux cents fr. d'amende, frais et dépens

Nous ferons seulement remarquer, au sujet du chiffre de l'amende, que ce chiffre de **200** f. est dû à un simple *lapsus* de M. le president. Le jugement portait **2000** fr. Mais comme en matière de jurisprudence il n'est pas permis, paraît-il, de revenir sur l'énonciation d'un arrêt, le chiffre de **200** fr., prononcé par erreur, dût être maintenu comme définitivement acquis !

Certains bourgeois ne purent dissimuler leur désappointement et leur colère. L'un d'entre eux allait même jusqu'à insinuer que ce président était peut-être un *anarchiste déguisé ! !*

Mais, en somme, ils seraient injustes, ces excellents produits de la bourgeoisie, de méconnaître le service que viennent de leur rendre les oies grasses préposées au service de leur Capitole.

Si leur reconnaissance ne va pas jusqu'à les faire empailler, plus tard, nous, les révolutionnaires, nous espérons suppléer à ce défaut de gratitude !

LA DEFENSE

Avant d'entrer dans le fond de la question qui m'amène à cette barre, je tiens à bien faire constater que je ne suis pas venu ici avec l'intention de me défendre comme coupable, car si j'avais une culpabilité quelconque, une mauvaise action à me reprocher, ma conscience, seul juge de ma vie jusqu'à ce jour, me reproche certainement la mauvaise action commise et ma conscience ne me reproche rien.

N'ayant jamais subi de condamnation, n'ayant jamais eu à comparaître même devant un simple juge de paix, ne connaissant les commissaires de police que pour avoir eu des relations administratives avec eux en qualité d'ancien conseiller municipal ou de gérant du journal le *Droit social*, ou bien encore pour les avoir rappelés à l'ordre comme président de réunions publiques, lorsqu'ils se permettaient de croire qu'il leur était permis de violer impunément la liberté de la tribune (ce qui me permet de constater en passant que les commissaires de police ignorent qu'ils sont les agents du règne « du parlementarisme »), n'ayant jamais oublié ma dignité d'homme au point de pouvoir défier quiconque d'avoir le droit de dire : j'ai vu cet homme dans la rue en état d'ivresse, ne me connaissant pas d'ennemis dans la vie sociale, et les explications de M. le président au sujet de l'enquête faite dans mon pays natal, viennent confirmer mes dernières paroles lorsqu'au début de cette séance il a constaté que j'y avais laissé de bons souvenirs.

Pour ces raisons multiples, j'aime à croire qu'il me sera donné (prenant ou la responsabilité de mes paroles) de prendre la défense des miens contre l'oppression capitaliste et gouvernementale, tout ce que je regrette c'est, qu'étant appelé à cette barre pour attaques contre la bourgeoisie, le jury qui est placé devant moi ait été choisi exclusivement dans la classe des bourgeois et se trouve d'être par le fait juge et partie dans la cause et par conséquent dans l'impossibilité de pouvoir me juger d'une manière impartiale. M. le président me fait remarquer que c'est la loi, mais alors la loi (comme toutes les lois) est injuste et pour qu'il y eût un semblant de justice il eût été nécessaire de me donner pour juge un jury exclusi-

vement composé de mes pairs (de prolétaires), cela n'est pas, je me contente de protester en attendant de pouvoir *mieux faire*.

Le délit pour lequel je suis poursuivi est celui de provocation au meurtre, non suivie d'effet. Reste à savoir maintenant si provoquer à la destruction des capitalistes dans le genre des affameurs de Roanne est juste ou injuste de par la justice sociale.

Vous, messieurs les juges, vous avez l'habitude de juger « les effets » sans remonter aux causes : puisque vous vous êtes aperçu des effets produits par la grève de Roanne et que vous vous en tenez à ces effets, je considère comme de mon devoir de de vous en signaler les causes.

Vous êtes-vous quelquefois demandé quelle est la cause de la misère publique? Je suis certain que non, puisque vous ne faites rien pour la combattre, au contraire.

La principale cause de la misère, c'est la propriété, la propriété qui fait qu'un nombre de frêlons oisifs se nourrissent de la sueur du travail d'autrui.

Est-il juste que l'homme qui ne produit rien, mène une vie délicate au sein de l'oisiveté, tandis que les producteurs sont dans une sombre misère, se procurant avec peine, la nourriture et l'entretien nécessaires à la famille.

Non, n'est-ce pas, cela n'est pas juste, il n'est pas juste que les richesses sociales soient l'apanage de quelques-uns car elles ne sont alors acquises, le plus souvent, que par la corruption, la falsification, le vol. Ah! le vol surtout, il n'est pas permis à quiconque d'accaparer pour soi exclusivement ce que la nature a donné à la communauté humaine; il n'appartient à personne d'accaparer la matière première que la nature a donnée à tous, et les instruments de production étant le fait de tous les travailleurs, doivent appartenir à la collectivité des travailleurs.

Nous disons, nous, que le produit du travail appartient à son auteur, or, il n'est pas vrai, que je sache que les Schneider, les Léon Say, les Buffet et Bréchard de tout acabit aient produit eux-mêmes les instruments de travail autour desquels ils enrégimentent les milliers de prolétaires, esclaves de l'industrialisme, avec la sueur desquels ils font de l'or.

Non, messieurs, cela n'est pas juste, et il ne sera jamais permis à un être humain, de par la justice sociale, de détenir pendant deux mois les instruments de travail nécessaires à l'alimentation de 3,000 familles de prolétaires, sans que ces 3,000 familles aient le droit de protester d'une manière quelconque.

Or, il s'est trouvé justement qu'après que les grévistes de Roanne, courbant la tête sous le poids de la défaite, furent rentrés dans l'usine, un délégué à la commission de la grève, le compagnon Fournier, parce qu'il est intelligent, qu'il a été dévoué à la défense des intérêts communs, trouve la porte de l'atelier fermée pour lui, et, comme le dit le numéro 8 du journal le *Droit social*, c'est la faim et, par suite, la mort.

Voilà donc un jeune travailleur, actif, intelligent, dévoué, dans l'obligation de quitter le pays natal, les parents, les amis, tout ce qu'il aime, tout ce qui le rattache à la vie sociale pour aller plus loin essayer d'arracher à la rapacité capitaliste le morceau de pain nécessaire à son existence.

Et vous vous étonnez, messieurs les juges, que l'idée de la vengeance ait germé dans l'esprit du compagnon Fournier, vous vous étonnez qu'il ait cherché à tirer une vengeance éclatante de la misère des siens et de celle qu'il avait en perspective, en tirant un coup de pistolet sur Bréchard, le chef des affameurs de Roanne, et vous vous étonnez, par suite, que le journal le *Droit social* ait glorifié cet acte de courage, cet acte de justice sociale? Soyez étonnés tant que vous voudrez, pour quant à nous, socialistes révolutionnaires, nous glorifions l'acte de courage du compagnon Fournier, et, pour quant à moi, je reconnais qu'en cette circonstance le journal le *Droit social* a bien fait son devoir et je suis fier de le représenter.

Nous savons bien que l'humanité, que la justice demande plutôt à la discussion qu'à la force l'entente entre les êtres humains. Mais un capitaliste est-ce bien un être humain? par la forme, oui, mais par le rôle qu'il remplit dans la société, non! En tant qu'être inutile, non seulement inutile mais nuisible, cet être nous met dans la nécessité de dire : quiconque consomme doit produire, et les bourgeois consommant beaucoup sans produire doivent disparaître, et c'est parce que le compagnon Fournier a voulu faire disparaître un bourgeois qu'il a toutes nos sympathies et que nous disons : *il a bien mérité de la Révolution!*

Vous nous reprochez, messieurs les juges, d'avoir inséré dans les colonnes du journal le *Droit social* une proclamation de la fédération socialiste révolutionnaire lyonnaise, proclamation qui félicite le citoyen Fournier d'avoir fait son devoir, tout en regrettant qu'il n'ait pas réussi. Cette proclamation est signée : la commission exécutive. Je ne chercherais pas à défendre cet article, je fais partie de la fédération socialiste révolutionnaire lyonnaise; comme membre je l'approuve et comme gérant du journal j'en accepte la responsabilité.

Vous incriminez ensuite une lettre de Villefranche en date du 26 mai 1882 et qui porte comme signature : (pour le groupe du glaive. D.)

Tout d'abord je suis obligé de protester contre les paroles de monsieur l'avocat général, paroles qui ont donné à entendre que cette lettre n'émanait pas de Villefranche, mais avait été écrite pour la circonstance, dans les bureaux du *Droit Social* Quand un homme arrive à cete barre avec une vie sans reproche, quand cet homme accepte toute la responsabilité des articles incriminés, il a le droit de protestes contre l'insinuation malveillante d'un avocat général; vous n'avez pas le droit de vovloir me faire passer pour menteur et je proteste énergiquement.

Cette lettre comme les articles précédents est poursuivie pour provocation au meutre et vous nous reprochez principalement ce passage « Le groupe anarchiste de Villefranche a résolu que la première expérience qu'il pense bientôt faire, le sera au moyen du couteau » Pour remonter à la cause de cet article, il faut remonter jusqu'à la grève de Villefranche; il faut se rappeler que certain jour de la grève les ouvriers grévistes, tentèrent de s'opposer à ce que certains renégats de la classe ouvrière leur enlevassent leurs moyens d'existence en travaillant dans les ateliers à l'index; il faut se rappeler qu'alors une jeune femme reçut deux coups de couteau de la main d'un des souteneurs du capitalisme et que la peau trouée, elle fut condamnée à la prison par la justice gouvernementale, tandis que son assassin était protégé, laissé en liberte; il faut se rappeler encore que la grève de Villefranche, comme presque toutes grèves; vaincue par la coalition patronale malgré les 40, 000 fr. formés par la solidarité prolétarienné, fit un grand nombre de victimes et que la plupart de ceux qui furent délégués à la commission de la grève furent forcés d'aller chercher plus loin leurs moyens d'existence.

Et vous vous étonnez que les anciens grévistes de cette localité se soient érigés en justiciers de la bourgeoisie ?, et vous vous étonnez que le *Droit Social* ouvre ses colonnes aux revendications ouvrières?

Nous révolutionnaires, nous disons: de par la nature tous les êtres sont égaux, tous ont les mêmes droits, par conséquent tous doivent avoir les mêmes devoirs et puisqu'il y a des maîtres et des esclaves nous les esclaves' au nom des principes naturels, nous nous révoltons et nous nous révolterons jusqu'il n'y ait plus ni prolétaires, ni bourgeois, mais une seule classe : l'Humanité.

Maintenant, Messieurs les jurés, délibérez, et condamnez-moi, mais auparavant permettez-moi de vous dire ceci: La Révolution aura pendant quelque temps un combattant de moins, mais en place le parti Révolutionnaire aura pour toujours un sujet de haine de plus.

UN JURÉ
QUI DEVRAIT ÊTRE A NOUMÉA

Monsieur Block ayant eu dans son réquisitoire l'impudique effronterie d'accuser les révolutionnaires de commettre des faux, nous allons lui démontrer dans ces quelques lignes que s'il y avait, jeudi dernier, un faussaire à la cour d'assises, ce n'était pas sur le banc des accusés qu'il se trouvait, mais bien dans les bancs de messieurs les jurés.

Parmi les douze individus choisis par le Pouvoir pour juger le *Droit social*, il s'en trouvait un que nous accusons hautement à notre tour de faussaire et de débauché. Cet individu est celui qui occupait le troisième rang de droite du deuxième banc des jurés, cet individu est le président du conseil des prud'hommes, cet individu est inspecteur des enfants dans les manufactures, cet individu est le citoyen Chepié, ex-révolutionnaire sous l'Empire, ex-délégué au congrès de Lyon, ex-candidat à la députation.

Maintenant que le voilà bien désigné, nous allons prouver ce que nous avançons.

Nous accusons le citoyen Chepié de faussaire, parce qu'il a trahi tous ses engagements, renié toutes ses convictions, s'est courbé devant toutes ses idoles, s'est fait le complice de toutes les lâchetés pour avoir une place; nous accusons le citoyen Chepié de faussaire, parce qu'en 1873, au congrès ouvrier de Lyon, il se déclarait matérialiste et athée et qu'en 1882, à la cour d'assises, il prête serment à un Dieu auquel il ne croit pas; nous accusons encore le citoyen Chepié de faussaire parce qu'à la suite d'un fait assez malpropre qui lui était imputé et dont nous allons parler, il soutint, malgré les preuves les plus accablantes et les témoignages de nombreux témoins, qu'il n'était pas coupable. Voilà pour la première accusation, passons à la seconde.

En 1867, monsieur Chepié se trouvant veuf, prit à son service une cousine à sa femme décédée, la nommée Marie Fourry, dont il ne tardait pas à faire sa maîtresse. Après avoir abusé de cette jeune fille, l'avoir mis enceinte, *l'honorable, l'intègre* Chepié renvoyait cette pauvre enfant, qui avait eu la faiblesse d'écouter ses propositions, non content de jeter dehors sa victime, le citoyen Chepié, joignant l'insulte à son crime, accusa sa cousine des plus noirs forfaits dans le but de lui empêcher de gagner sa vie.

A ceux qui douteraient de ce que nous avançons, nous nous faisons fort de le leur prouver le jour qu'ils voudront. Voici d'ailleurs le texte d'un billet remis à nous par la victime du citoyen Chepié, billet dont nous sommes prêts à prouver l'authenticité : « Je déclare avoir resté chez mon « cousin par alliance, Jean Chepié, pendant « son veuvage, en 1867, et avoir eu un « enfant de lui. Signé: Marie Fourry. »

Voici qui est joli, n'est-ce pas? et bien il y a encore plus joli :

Monsieur Chepié qui est, parait-il, un vrai Lovelace, a porté la désunion dans le ménage d'un de ses amis, en cherchant à séduire sa femme. Nous pouvons, pour ce second fait comme pour le premier, fournir des preuves, donner des noms, des adresses; nous défions M. Chepié de nous donner le démenti de ce que nous avançons.

Voilà en quelques mots la moralité de ce juré choisi par le gouvernement pour condamner le gérant du journal qui soutient les revendications des travailleurs; voilà la vie de cet homme qui passe aux yeux de la foule pour un caton; voilà un échantillon de la gent capitaliste et bourgeoise.

Certes, il nous répugne de fouiller dans la conscience d'un homme, d'étaler la gangrène d'un cœur, mais lorsqu'on a tant d'audace que M. Chepié, mais lorsqu'on se permet tant de scélératesse, nous ne pouvons continuer à garder plus longtemps le silence.

Il faut d'ailleurs que le peuple apprenne ce que valent ses maîtres, il faut qu'il sache que sous ce clinquant, il n'y a que la pourriture, il faut qu'il comprenne qu'un bourgeois ou un défenseur de bourgeois ne peut être qu'un corrompu.

Et maintenant, quelle foi ajouter au verdict de messieurs les jurés, lorsque le plus intelligent d'entrs eux n'est qu'un vulgaire coquin, quelle confiance avoir à la parole de ces gens qui accusent les autres de faussaires alors qu'ils ne sont que d'infâmes menteurs. Et dire que ces champions ont l'effronterie d'accuser des honnêtes gens.

Ah! nous avons commis des faux, messieurs? Ah! vous croyez que nous ne valons pas mieux que vous? Imbéciles, va! Vous croyez donc que nous n'avons rien dans le cœur, que toute pudeur est bannie en nous? mais nous nous respectons, nous autres, et lorsque nous affirmons une chose, c'est qu'elle est vraie.

Nous faisons de la vérité notre règle de conduite, et vous, pourris, vous faites du mensonge la base de votre dégoutante société. Ah! tenez, laissez-nous vous le dire à vous, M. le ministère public, qui savez si bien déblatérer contre les honnêtes gens, à vous, M. Chepié. qui condamnez vos anciens compagnons d'atelier, à vous tous enfin qui insultez les révolutionnaires: ne recommencez pas, parce que vous pourriez apprendre comment nous vengeons les insultes.

Nous aurions pu encore dans cet article citer d'autres faits concernant, soit les juges, soit M. Chepié, et ce sera pour une autre fois. Ce que nous avons dit aujourd'hui suffira, croyons-nous, à démontrer la valeur que peut avoir une condamnation prononcée par de telles gens.

LETTRE PARISIENNE

L'anniversaire de la semaine sanglante de 1871 a été dignement célébré par les socialistes révolutionnaires de Paris : le sentiment du devoir à accomplir a triomphé des scrupules des uns, des hésitations des autres, des tergiversations et des répugnances, des faiblesses inavouables comme des abstentions raisonnées.

Plus de cinq mille révolutionnaires, sans distinction de nuance, d'école, de doctrine, de secte, se sont rendus sur la fosse commune où dorment les derniers soldats de la grande insurrection parisienne, et là, ils ont renouvelé leurs serments de colère, de haine et de vengeance.

Dès deux heures de l'après-midi, le groupe des étudiants socialistes révolutionnaires, la société « la Solidarité des proscrits de 1871 », et plusieurs groupes anarchistes de Paris se réunissaient place de la Bastille, au coin de la rue de la Roquette, et se dirigeaient vers le Père-Lachaise.

A quelques mètres du cimetière plus de deux cents agents barraient le passage à la manifestation et des officiers de paix s'avançaient vers les deux citoyens qui portaient la couronne du groupe socialiste révolutionnaire des écoles de Paris, et le dialogue suivant s'engageait entre les manifestants et le représentant de l'autorité.

— Où allez-vous?

— Au Père-Lachaise, sur la tombe des victimes de la réaction versaillaise.

— Avez-vous un drapeau rouge?

— Nous n'avons pas à vous répondre.

— Avez-vous l'intention d'arborer des emblèmes seditieux?

— Assez; ne parlementons pas; en avant, en avant!

Et l'on marche, et les rangs se serrent, et l'on bouscule quelque peu les agents et l'on passe.

Enfin, on est entré dans la vaste nécropole parisienne, et l'on monte lentement, sous les rayons brûlants du soleil de mai; entre ces tombes où la lutte héroïque se déroula le 28 mai 1871.

Que de pensées, que de souvenirs, que d'espérances!

On arrive à la fosse commune, et les manifestants qui sont partis de la Bastille y sont rejoints successivement par les groupes blanquistes, les groupes de Saint-Denis, la fédération du centre, les groupes du parti ouvrier, les groupes de Saint-Ouen, etc.

Presque tous nos amis ont tenu à honneur de ne pas manquer au rendez-vous.

Nous remarquons parmi les anarchistes, Louise Michel, Hemery-Dufoug, Bernard, Fejot, Emile Gautier, H. Crié, Vaillat, Durand, Maria, Wilhem, Ferré Godard, Combes, Taupin, Plançon, Faliès, Roux, etc.; parmi les blanquistes, Eudes, Martinet, Gois, Avonsart, Mornas; parmi les collectivistes, Labusquière, Maraick, Joffrin, Corsin, Leboucher. (On remarquera l'abstention presque générale des grands chefs des deux églises minimumardes), et bien d'autres socialistes militants dont je regrette de ne pouvoir publier les noms.

Un grand nombre de discours sont prononcés, notamment par le citoyen Godard, au nom des étudiants révolutionnaires, par la citoyenne Louise Michel, par le citoyen Emile Gautier, au nom des groupes anarchistes de Bordeaux, et par les citoyens Joffrin, Leboucher, Corsin, Gois et Labusquière.

A quatre heures, les manifestant quittaient le cimetière aux cris répétés de : « Vive la Commune! Vive la Révolution sociale! » et se rendaient à une réunion publique où devaient être discutées les diverses questions sur lesquelles les différents groupes du prolétariat pourraient s'entendre.

Un de nos amis m'envoie le compte-rendu de cette réunion que nos lecteurs liront, j'en suis certain, avec le plus vif intérêt.

∴

Le congrès des collectivistes (nuance Brousse) dont les autoritaires (nuance Guesde) ont été expulsés, a terminé ses travaux.

Les résolutions — toutes platoniques — prises par le Congrès du centre portent un coup fatal aux espérances des Guédistes, ralliés aux théories centralistes et autoritaires de Karl Max.

Il n'est pas inutile toutefois de constater que dans ce congrès si soigneusement trié sur le volet du parti ouvrier, il s'est trouvé un grand nombre de citoyens qui ont déclaré que le vote ne leur paraissait qu'un leurre; il s'est rencontré deux groupes, le cercle du VIe arrondissement, et le groupe des ouvriers du bronze qui se sont déclarés nettement opposés à toute agitation électorale, et partisans seulement — en attendant l'heure de l'action — d'une propagande très large et très nette en faveur de la Révolution sociale.

Dimanche dernier, à l'issue de la manifestation du Père Lachaise, un groupe de sociétés de Ménilmontant avait pris l'initiative de convoquer une réunion improvisée dans un local voisin du cimetière, tous les militants, sans exception de nuances. Dans l'intention des organisateurs, cette réunion avait pour but d'arriver à une entente, en vue d'une besogne collective d'agitation à entreprendre, entre tous les révolutionnaires de toutes les écoles.

Cinq cents citoyens, au bas mot, avaient répondu à leur appel, représentant toutes les opinions : collectivistes rationnels, collectivistes « possibilistes » et « impossibilistes », communistes libertaires, blanquistes, anarchistes, ces derniers en petit nombre.

La parole est donnée tout d'abord au compagnon Hémery-Dufoug. « Nous attendons, dit-il, que les initiateurs de cette réunion nous exposent les bases de l'alliance à laquelle ils songent. Mais je déclare, en mon nom personnel, sans engager en aucune façon mes camarades anarchistes, que je ne m'associerai jamais avec personne, même sur le terrain révolutionnaire, si ce n'est sur le pied de la plus parfaite égalité. Pas de chef, pas de fétiches, pas de directeurs, sinon rien n'est fait et rien à faire. Qui veut « diriger » est un ennemi! » (Applaudissements).

Une longue discussion, très embrouillée et très confuse, à laquelle prennent part un grand nombre de citoyens, s'engage alors sur la façon dont on va aborder l'ordre du jour.

De toutes parts, on se tâte, on hésite à prendre le taureau par les cornes.

« Cherchons les points qui nous rapprochent, » dit l'un.

« Parlons de la question des loyers », dit l'autre.

« L'union fait la force » s'exclame un troisième.

La réunion menaçait de ne pas aboutir, quand le compagnon Vaillat vient ramener le débat sur son véritable terrain. « Nous sommes quelques-uns, dit-il, qui ne sommes pas partisans de l'union dont on nous parle. L'union n'est possible qu'entre gens qui tendent au même but ; or nous ne sommes d'accord ni sur le but ni sur les moyens. Il est facile de s'en convaincre, si au lieu de rechercher les points qui nous rapprochent, nous recherchons au contraire, les points qui nous divisent. »

Le compagnon Vaillat cite quelques exemples qui établissent clairement les profondes divergences qui séparent sur les questions courantes, les anarchistes des autres écoles socialistes : l'action électorale, la propagande par le fait, la prise de possession de la propriété, etc., etc.

Comment marcher de conserve dans de semblables conditions? S'agit-il de faire de la besogne révolutionnaire ? Pas besoin pour cela d'entente ni d'organisation préalable. Tous les dévoués et tous les sincères savent bien se trouver spontanément où il faut être : la manifestation d'aujourd'hui en est la meilleure preuve? S'agit-il de s'entendre pour autre chose ? Les anarchistes refusent catégoriquement.

Ces paroles nettes et franches soulèvent quelques murmures : il y a encore tant de gens qui n'aiment pas à s'entendre dire la vérité ! Mais la majorité applaudit.

Le citoyen Leboucher interpelle alors le citoyen Jeoffrin, le nouveau conseiller municipal socialiste du 18e arrondissement.

« Vous êtes, lui dit-il, mon propriétaire pour une fraction, puisque j'habite une maison qui appartient à la ville de Paris Or, cette maison est insalubre : les cinquante locataires qui l'habitent avec moi peuvent en témoigner. Comment se fait-il que la ville de Paris qui édicte contre les particuliers des règlements relatifs aux logements insalubres, soit la première à les négliger ou à les violer dans les maisons qui lui appartiennent? Que pense le citoyen Jeoffrin de cette situation ? »

Le citoyen Jeoffrin répond que ces choses-là sont toutes naturelles quand on a affaire à un conseil municipal composé de bourgeois. Mais, à présent que le parti ouvrier a un pied dans la municipalité, ça va changer ! .. « On bâtira des maisons confortables salubres, aérées, à prix de revient où les ouvriers logeront à bon marché, et on forcera ainsi par la concurrence, les propriétaires à réduire leurs prétentions ».

Il va de soi que cette théorie, bien étrange dans la bouche d'un homme qui se prétend plus révolutionnaire que les anarchistes n'a pas passé sans protestation.

Plusieurs anarchistes demandent la parole.

Le compagnon Bernard déclare que, pour sa part, il n'est pas hostile à l'organisation de toutes les forces révolutionnaires sans distinction de provenance, mais à une condition, c'est que l'union se fasse exclusivement sur le terrain révolutionnaire, en prenant pour programme l'opinion la plus *avancée* du moment, sauf à l'accentuer encore quand il se présentera une nouvelle idée plus révolutionnaire encore.

C'est pour cela que les anarchistes prennent le communisme-anarchiste comme point de départ, parce que, dans l'état actuel des esprits, c'est ce qu'il leur paraît le meilleur. Ils ne sont pas des fanatiques, ils ne disent pas qu'ils ne modifieront pas leur conception mais ce ne sera pas pour aller en arrière, ce ne sera que pour aller en avant. Ce qu'ils veulent, c'est le maximum de la justice et qu'ils peuvent aujourd'hui le comprendre. Ils sont disposés à s'allier avec tous ceux qui veulent le même maximum de justice, ou avec ceux qui veulent davantage, mais non pas avec ceux qui veulent moins. Pas d'union avec les opportunistes de la Révolution qui découpent la justice par tranche, et dans un but d'ambition personnelle, sous le prétexte fallacieux de ne pas effaroucher les masses ignorantes, se contentent de la moitié, du tiers ou du quart de la justice.

Sur le terrain révolutionnaire, les travailleurs s'entendront toujours, car ils ont le même intérêt. Ils ne se divisent que quand leurs meneurs leur font quitter ce terrain pour les emmener à leur suite dans le champ clos des candidatures. C'est là que les rivalités ont beau jeu !

Aussi, pour ne pas permettre aux intrigants et aux ambitieux de venir dans nos rangs, nous posons ceci comme un ultimatum : L'alliance entre révolutionnaires de toutes nuances se fera sur un programme dont l'article premier portera l'*exécution de tous les candidats*.

Ces paroles énergiques sont couvertes d'applaudissements : les gros bonnets du quatrième état font un nez... Quelques uns prennent le parti de se fâcher tout rouge : ce qui ne prouve pas qu'ils ont raison : au contraire !

La parole est ensuite donnée au compagnon Raoux, qui cède son tour au compagnon Emile Gantier. Celui-ci reprend la thèse du compagnon Bernard.

Il ne veut pas entre les différents groupes socialistes de mariage de raison : ces mariages-là font les mauvais ménages. L'union n'est possible que sur le terrain révolutionnaire, ce qui exclut tout « possibilisme » tout « minimum », tout « tripotage électoral ». Si l'on veut nous faire faire l'école, buissonnière de la Révolution, nous nous diviserons.

Voici le programme que nous proposons comme base à l'alliance reclamée et en deça duquel nous refusons d'entrer en pourparlers :

« 1° Révolution violente, c'est-à-dire destruction par la force insurrectionnelle de *toutes* les institutions actuelles sans exception. *A bas tout* ! Tout le monde est chargé de l'exécution du présent projet.

« 2° Suppression de toute autorité, de l'autorité économique, de la propriété, fût-elle municipale, du privilège capitaliste et du gouvernementalisme sous quelque forme que ce soit, alors même qu'il s'agirait de maîtres élus au lieu de maîtres imposés.

« 4° L'abstention électorale, parce que l'emploi du suffrage universel, outre que c'est une abdication, aboutit à la discorde : c'est le plus grand commun diviseur des classes ouvrières. »

« De quel droit, d'ailleurs, dit en terminant l'orateur, ferions-nous ici un pacte d'alliance, à trois ou quatre cents que nous sommes ici entre les différentes mânes du grand parti révolutionnaire? Est-ce que le peuple nous appartient, est-ce que nous le représentons, est-ce que nous pouvons trafiquer de ses intérêts de ses volontés ou de ses actes, comme les diplomates maquignonnent les nations? Le peuple s'appartient : nous n'avons pas le droit de lui tracer une ligne de conduite ni de lui imposer nos fantaisies organisatrices ! »

Après cette déclaration, vigoureusement applaudie par la plus grande partie des citoyens présents, même par ceux qu'on aurait pu croire inféodés sans retour à l'une ou l'autre des fractions du parti ouvrier, les anarchistes quittent presque tous la salle.

C'est alors que, sur la proposition du citoyen Emile Digeon, on nomme quand même une commisson chargée *d'organiser* (?) *l'agitation révolutionnaire*. En leur absence et sans les consulter, les compagnons Emile Gautier et Louise Michel sont adjoints d'*autorité* à cette commission. Inutile de dire qu'ils ont refusé d'en faire partie, aussitôt qu'ils ont été avertis.

C'est égal ! Bonne journée pour les anarchistes, qui ont pu se convaincre une fois de plus que le seul moyen de rallier la foule, c'est de lui parler la langue révolutionnaire. Beaucoup de braves gens qui s'étaient laissés aller à se mettre à la remorque des « phraseurs avocassiers » du Parti ouvrier ne tarderont pas à s'en séparer, au fur et à mesure que les besoins du *parlementage* obligeront leurs têtes de colonnes à mettre un peu plus d'eau dans leur vin.

C'est déjà commencé !

LA SOCIÉTÉ

AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION

VII (*)

Il y a une autre objection à laquelle nous croyons qu'il serait inutile d'y répondre si elle ne nous était ainsi posée par beaucoup de nos camarades d'ateliers, c'est celle-ci : Si dans votre Société chacun peut consommer sans être forcé de produire en retour, personne plus ne voudras travailler, su du moins il y aura un grand nombre do fainéants qui ne feront rien, alors les autres seront donc forcé de produire pour eux. A cette objection nous répondrons encore que l'on se place trop au point de vue de la société actuelle et qu'on ne se fait pas l'idée de ce que serait la société transformée.

Aujourd'hui que l'ouvrier est courbé sous un travail éreintant, bien souvent répugnant, des douze ou treize heures par jour, le plus souvent dans des conditions plus ou moins malsaines, et cela pour un salaire dérisoire qui lui permet à peine de ne pas crever de faim, certainement il ne peut qu'être dégoûté du travail, mais dans la société future, où comme nous l'avons dit plus haut, on aura rendu au travail productif cette foule de salariés qui aujourd'hui ne sont là que pour le fonctionnement de cette organisation qui nous écrase dans ses engrenages multiples, ou bien dont le travail ne consiste qu'à apposer une plus grande somme de jouissances à nos exploitateurs actuels, alors que par une meilleure distribution du travail on aura diminué la main d'œuvre (*), alors que par une plus grande extension de l'outillage mécanique on aura augmenté la production tout en réduisant de beaucoup les heures de travail, alors que l'on aura assaini les ateliers en les transportant dans une foule de bâtiments qui existent déjà aujourd'hui etne demandent que peu d'efforts pour être transformés selon les besoins des groupes producteurs, alors enfin que pour les travaux pénibles on aura substitué le travail des machines au travail de l'homme et que par toutes ces améliorations *immédiates* on aura réduit la journée de travail à 4 ou 5 heures, six heures au plus, nous ne croyons pas qu'il y aura autant de fainéants que l'on veut le dire, d'ailleurs l'homme a en lui une force d'activité qu'il faut qu'il dépense d'une manière ou d'une autre ; du moment que la plus grande partie de son temps restera à l'individu pour ses loisirs ou les autres occupations qu'il voudrait entreprendre, nous ne voyons pas l'intérêt qu'il aurait à se refuser au travail du moment que celà serait réciproque.

Mais nous admettons et certainement celà se produira qu'il y aura des natures assez corrompues par la société actuelle pour, dans les premiers temps, se refuser au travail, mais dans tous les cas ce ne pourrait être qu'ne infime minorité, or aujourd'hui que, le ventre creux, nous courbons l'échine sous un travail de forcenés, pour engraisser un tas de parasites de tous poils et de toutes robes, qui non contents de nous exploiter, nous oppriment de toutes les façons, beaucoup de travailleurs trouvent celà très naturel et dans une société où nous serons assurés de la satisfaction de tous nos besoins, où le travail sera de beaucoup adouci, nous irions de gaieté de cœur nous donner des maîtres sous le prétexte qu'il pourrait se trouver des natures qui, démorplisées par la société actuelle, pourraient se refuser au travail, allons donc, est-ce que nous n'aurons pas encore plus de bénéfice à les laisser faire que de créer une organisation qui ne pourrait les en empêcher? rappelons-nous la fable du bonhomme Lafontaine : Le jardinier allant chercher son seigneur pour le pélivrer du lapin qui mange ses choux.

Du reste ces hommes livrés à eux-mêmes dans une société où la régle, la base seraient le travail, (tandis que dans la société d'aujourd'hui c'est le contraire) auraient bientôt honte de leur situation et viendraient d'eux mêmes aprés un laps de temps plus ou moins long se mettre au travail, tandis au contraire, en voulant les éontraindre, vous les mettez en guerre ouverte avec la société, ils cherchent à se procurer par la ruse ou la force (le vol et l'assassinat de la société actuelle) ce que vous leur refuserez de bonne volonté, il faudra donc créer une police pout les empêcher de prendre ce que vous lui refusez, des jugee pour les condamner, des geoliers pour les garder, enfin petit à petit la reconstitution de la société actuelle, c'est à dire que pour ne pas nourir un certain nombre de fainéants, qui comme nous l'avons dit plus haut, abandonnés à eux-mêmes, auraient bienttô honte de leur situation.

(*) Voir le *Droit Social*, nos 9, 10, 12 13, 14 et 15.

LES RIGOLEURS

Les bourgeois sont naturellement « rigoleurs ». « Rigoler » n'étant pas autre chose que l'expression d'une béatitude *matérielle* à l'abri des inquiétudes, les bourgeois ne peuvent être que « rigoleurs. »

Le bourgeois est un être trop commun mais singulier. Il ne reconnaît aucun devoir, il accomplit des fonctions, ces fonctions se résument dans un seul mot : *jouir*. Propriétaire par vertu de naissance, il puise dans sa caisse, mange, boit, digère et s'endort.

A titre de distraction, il s'occupe des affaires publiques : il a tantôt des tendresses pour M. Gambetta, tantôt des sympathies pour M. de Freycinet ; mais si un des prolétaires auxquels il permet de ronger les os de ses festins, a la criminelle audace de réclamer un tout petit bout de viande, incontinent, il reporte son amour sur la glorieuse épée du Bayard-Maréchal et déclare que Gallifet doit être nommé président de sa république ! !

Toutefois, ces accès d'humeur grincheuse ne sont que des accidents. Autant que possible il les évite, parcequ'ils troublent sa digestion et parceque du moment qu'il ne « rigole » plus, il perd l'appétit — bien suprême, — la rotondité de son abdomen, la placidité de son sommeil et le coloris de ses joues fort appre cié de Claudine !

***

Un de ces accidents lui était survenu naguères, le *Droit social* avait dérangé son estomac. La sueur de l'agonie avait ruisselé sur sa face rubiconde , il s'était senti mourir ! Mais, aussitôt, il s'était mis à débiter ses litanies et le ministre de la justice, doublé du ministre de l'intérieur, en entendant ses *ora pro nobis !* s'était empressé d'accourir.

Voilà pourquoi, la semaine dernière, au cours du débat du procès qui nous a été fait par les domestiques de la Bourgeoisie, nous avons vu les bourgeois « rigoler à ventre que veux-tu. »

L'empressement des ministres de la République (!) à leur prodiguer le secours des lois impériales revues et corrigées par le libéralisme de leur patron, *mossieu* Thiers, avait suffi à calmer leurs angoisses...

Et ils ont donc « rigolé » tout leur saoûl, « rigolé » pendant que le cher interprête de leurs *sublimes* théories sociales éjaculait sa prose rémunérée à tant la syllabe ; « rigolé » pendant que le compagnon Déjoux flagellait leurs consciences des revendications révolutionnaires momentanément étouffées sous les bicornes de la gendarmerie ; et « rigolé » surtout, pendant que tous les Chepié du Jury, *devant Dieu* et devant les hommes, condamnaient ces revendications impies à l'emprisonnement, l'amende *et cetera !...*

***

Et bien ! avouons-le carrément ; ces « rigolades » de bourgeois ne nous ont pas indignés, bien au contraire !

Plus les bourgeois « rigolent » plus les souffrances du peuple sont aigües, plus foudroyante, dans son *implacable justice*, sera la vengeance de ce Peuple conspué, honni, martyrisé...

Car nous pouvons le dire aujourd'hui que le souffle révolutionnaire a tout autant pénétré les pores de leur société *capitaliste* qu'il pénétra, jadis, les pores de la société *féodale*.

« Rigolera bien qui « rigolera le dernier ! !

VARIÉTÉS

INÉGALITÉS SOCIALES

INÉGALITÉ DANS L'INSTRUCTION

(Suite et fin)

Voilà quel est et quel peut être l'enseignement national dès que dans cette nation le privilège est admis. Les inégalités sociales entraînent l'inégalité dans l'instruction. Bien que l'inégalité de fortune est accompagnée d'une foule d'autres; elle est peut-être la cause première de toutes les autres. Cependant l'instruction doit être nationale et intégrale pour tous. Or, l'enseignement intégral ne peut se donner avec une bourgeoisie au pouvoir qui veut, qui enseigne le privilège, C'est bien cette bourgeoisie qui a dit : « Pour faire une Révolution sociale, il faut que la Révolution soit faite dans l'instruction. » C'est un leurre. Par l'application de cette maxime, la Révolution ne se ferait jamais puisque le privilège de l'instruction n'est point aboli. Il est vrai qu'il faut révolutionner le cerveau avant de révolutionner le bras. Mais il y a loin entre cette instruction et les sciences dont la connaissance constitue l'instruction dans le sens admissible du mot. La Révolution du cerveau se fera par les conférences, les journaux, dans les cercles d'études sociales. Elle ne demande point des réflexions profondes, des méditations extatiques ; elle consiste à nous convaincre que nous sommes autant que nos exploiteurs industriels ou politiques, qu'ils n'ont pas le droit conséquemment de nous exploiter, que nous devons par tous les moyens possibles faire cesser cette exploitation. Ceci admis, il reste à employer. Une fois ces moyens choisis, il faudra les employer résolûment.

Donc. l'instruction nationale ne peut être donnée qu'avec l'égalité sociale, c'est-à-dire dans le communisme pur. Ce qui revient à dire que la Révolution sociale doit précéder la Révolution de l'instruction.

MOUVEMENT SOCIALISTE

Roanne, 21 mai 1882.

Compagnons rédacteurs,

Nous, socialistes-révolutionnaires, déclarons adopter les principes et les théories anarchistes, comme étant les seuls vrais pour nous conduire à l'émancipation sociale !

Ayant fait l'expérience du bulletin de vote, nous savons aujourd'hui que cette invention, toute bourgeoise du reste, n'a qu'un but : servir de marchepied à nos exploiteurs et aux intrigants futurs pour arriver au pouvoir.

Nous, prolétaires, répudions le suffrage *dit universel*, et disons à nos frères les déshérités qu'ils n'ont rien à attendre de *lui* pour leur émancipation ; aussi les invitons-nous à venir dans nos rangs pour remplacer les défections COSTA et CAFFIERO, dont les journaux du *Parti ouvrier* ont fait tant de bruit.

Deux de perdus, dix de retrouvés.

Ayant reconnu l'inefficacité du bulletin, nous avons organisé à Roanne un groupe anarchiste qui se déclare solidaire de l'acte justicier de notre ami et compatriote Fournier, et de ceux qui suivront son exemple !

Pour le groupe : J.

Rue du Moulin-Gilbert, 75, *à Roanne* (*Loire*).

Protestation des Travailleurs lyonnais (Réunion de l'Élysée)

La fédération révolutionnaire avait organisé pour dimanche une réunion populaire afin de protester contre la condamnation qui frappe le *Droit social*. Malgré la fête et le temps magnifique qui favorisaient les promeneurs, 1,500 personnes environ avaient répondu à cet appel. Le compagnon Déjoux donne lecture à l'assemblée des articles incriminés. Chaque passage est souligné

par les applaudissements de l'auditoire, il se retire de la tribune en invoquant le verdict de la foule qui, dit-il, saura délivrer et venger ses victimes le jour de la grande liquidation sociale.

Plusieurs citoyens lui succèdent à la tribune, flétrissant tour à tour les juges et leur condamnation ne reconnaissant qu'à eux le droit de juger les leurs.

Discours du compagnon Bordat.

Le compagnon Bordat monte à la tribune et flétrit, comme elles le méritent, l'exploitation bourgeoise et l'autorité gouvernementale ; nous publions l'analyse de son discours, interrompu à chaque instant par les applaudissements enthousiastes de 1,500 auditeurs.

Vous savez, citoyennes et citoyens, quelles sont les difficultés, insurmontables que rencontre, à chaque instant, le faible contre le fort, le pauvre contre le riche, l'exploité contre l'exploiteur et lorsqu'il s'agit surtout de la question qui nous occupe, ce moyen de propagande universelle (la presse). Vous savez, aussi, combien il faut au travailleur d'abnégation et de sacrifice pour créer un journal, même hebdomadaire, qui, degagé de toute espèce de coteries et de servilisme marche droit à son but, l'affranchissement des travailleurs par l'abolition des privilèges de ceux qui ne travaillent pas.

Il y a quatre ans, un certain nombre de citoyens ont pensé que dans une ville comme Lyon, il était possible de poser une barrière à la presse bourgeoise et gouvernementale par la fondation d'un journal indépendant et l'initiative fut prise de créer le *Droit social*. Il serait peut-être inutile de vous démontrer, ici toutes les phases, par lesquelles a passé ce journal avant de voir le jour d'abord, poussé et ensuite abandonné par quelques gros bonnets du parti radical qui n'ont pu se créer une candidature à venir, il est tombé entre les mains du parti ouvrier ou 4e état qui a montré encore plus d'impuissance que le 3e à le faire paraître. Devant cette impuissance, constatée, il appartenait donc à la fédération socialiste révolutionnaire de tenter cette apparition, c'était, non-seulement son droit, mais c'était son devoir et elle n'y faillit pas ; car dès le premier numéro, 4,000 exemplaires étaient enlevés par les diverses sections de la fédération, paraissant sous les auspices des partisans de la justice intégrale. Ce journal devait être communiste et comme la fédération était révolutionnaire, il devait l'être de même ; de plus, la justice étant antipathique avec l'autorité, il devait être libertaire c'est-à-dire anarchiste. C'est alors que se déchaîna toute la haine des divers partis politiques, tous les charlatans du tremplin électoral, tous les valets de plume du gouvernement faisaient chorus ; et l'arme de Bazile même était mise en pratique par des soi-disant socialistes et étatistes, qui accepteraient facilement une place de sous-préfet après la révolution, voir même avant, si le peuple dans son ignorance paraissait y donner un signe d'approbation.

Toutes ces tentatives ont produit l'effet d'un coup d'épée dans l'eau, tout ce débordement d'injures et de calomnies a fait hausser les épaules au peuple qui médite et qui pense et la vente du *Droit Social* augmentait toujours. C'est alors que la presse lyonnaise toujours bien dans son rôle signala les articles au préfet, le préfet au procureur *impérial* de la République et de là à sa majesté le ministre de l'*injustice*.

Alors nous vîmes pleuvoir dans les bureaux du journal, des feuilles de papier timbré. Ah ! c'est qu'il s'était écrit là tour à tour des choses abominables dangereuses ; pensez-donc, à Roanne, onze capitalistes avaient essayé par un pacte de famine d'anéantir plusieurs milliers de travailleurs. Parmi ce nombre se trouvait un jeune homme de 19 ans, intelligent, énergique, le compagnon Fournier. Il décide de venger ses camarades d'infortune et de misère, il se dit, puisque l'on tente de nous faire mourir par la faim, nous avons bien le droit de répondre par le plomb, et il tire un coup de revolver sur un des affameurs, de là toute la presse de crier à « l'assassin ». Le droit social répondit à ce cri par celui « de justicier » et en même temps ouvrit dans ses colonnes une souscription pour l'achat d'un revolver d'honneur au compagnon Fournier ; afin de glorifier son courage de révolté, promettant un deuxième revolver à celui qui suivrait son exemple. C'est pour cela que le *Droit social* comparaissait devant des juges intéressés, composant la cour d'assises du Rhône.

Là, le gouvernement des repus et des satisfaits nous a montré toute sa laideur dans la personne d'un de ses valets que l'on nomme vulgairement ministère public. ah ! comme il était à son aise pour baver sur les révoltés, entouré comme il l'était d'une force publique de plus de deux cents marchands ou gendarmes, sans cela, sachez le bien, monsieur le gouvernement, vous n'auriez pu dire des insanités pareilles sans que la foule ne vous descende de votre siège et ne vous crache à la face, (applaudissements frénétiques).

Vous vous indignez de ce passage du journal qui « espère que si en 93 Louis XVI a été exécuté, la prochaine révolution fera tomber les têtes des infâmes exploiteurs du prolétariat » mais vous savez bien, monsieur le ministère public, que vous n'êtes qu'un médiocre bourgeois et que si la révolution de 89 n'avait pas fait tomber ces quantités de têtes et aboli les privilèges de la noblesse, vous n'auriez sans doute pas le pouvoir de nous lancer des insultes du haut de votre siège et nous sommes certain que si la révolution sociale que nous propageons, ne fait tomber les têtes qui ressemblent à la vôtre, le peuple restera toujours sous l'oppression de votre infâme tyrannie ; vous êtes superbes dans votre satisfaction de conservateur. Le *Droit social* est un organe dangereux dites-vous ? et la vie des honnêtes citoyens est à la merci des idées qu'il propage.

Qu'appelez-vous honnêtes citoyens, monsieur le ministère public ? Est-ce celui qui, après une vie de labeur, de travail et de privation, s'en-va mourir sur un lit d'hôpital, laissant ses filles et ses fils à la merci de vos exécrables passions, ou celui qui passe sa jeunesse dorloté dans les bras d'une bonne d'enfant et ensuite poussé d'école en école jusqu'à ce qu'il soit assez crétin pour faire un gouvernant ou pour exploiter ses semblables.

Le premier est un être humain, qui a toutes nos sympathies, c'est pour lui que nous lutterons jusqu'à la mort ; le second est un monstre, un vampire de l'humanité et nous mettrons tout en œuvre pour le détruire. Ah ! messieurs les prôneurs de la morale, vous vous trouvez scandalisés par le titre suivant, extrait d'une liste de souscription. « Dejoux et sa femelle 20 centimes » monsieur l'avocat général, vous joignez la bêtise à la malice, sans cela vous sauriez qu'en 1871 un homme qui personnifiait les monstres que je citais tout à l'heure a fait de Paris un vaste cimetière par la fusillade de 30,000 fédérés et envoyait le peuple à la nouvelle calédonie. Eh ! bien cet illustre coquin, qui répondait au nom de Thiers, parlant des femmes de ces républicains disait « *leur femelle* ». Dejoux se fait honneur d'être un des continuateurs convaincus, de l'œuvre commencée par les nombreuses victimes, de la semaine sanglante, et si dans la souscription il a donné ce titre à sa compagne, il n'a fait en cela qu'accepter l'insulte qui lui avait été octroyée par votre maître ; voilà, monsieur, ce qu'un ministère public intelligent ne devrait pas ignorer. (Applaudissements).

Mais, s'il ignore les hommes du Tiers Etat, il ne paraît pas ignorer ceux du quatrième, car il n'épargne pas les félicitations à M. Malon, un autre écrivain distingué du Parti ouvrier, qui ont su pour se ménager la chèvre et le chou, combattre dans leurs journaux l'acte de justice du compagnon Fournier. Oui, citoyens, nous avons assisté à ce spectacle édifiant entre tous, nous avons vu le représentant officiel du gouvernement d'aujourd'hui féliciter les représentants du gouvernement de demain. Il faut espérer, si cela continue, qu'ils ne tarderont pas à s'unir et alors nous verrons disparaître ces partis intermédiaires ; car il n'y aura plus place que pour deux partis en présence : les conservateurs et la Révolution.

Mais, citoyens, les représentants du gouvernement savent très bien à qui ils s'adressent lorsqu'ils tiennent un langage semblable, il leur faut ou des complices ou des imbéciles et ils trouvent très bien toutes qualités dans un jury trié sur le volet, et pour preuve de la bonne composition de celui qui nous occupe nous allons vous montrer un échantillon ; comme je me trouve d'en connaître un tout particulièrement je m'en vais l'extraire du tas et nous allons étudier ensemble de quelle valeur morale peut bien être le verdict prononcé par de pareilles gens. Ce personnage était révolutionnaire en 1870 lorsqu'il s'agissait de faire déménager la bande impériale de la préfecture du Rhône où il se créa alors une position de policier en chef, lorsque la réaction prit le dessus il se rejeta dans le peuple, il se fit d'abord radical socialiste, puis opportuniste, puis ensuite conservateur ou réactionnaire, ce qu'il est aujourd'hui.

Dans le court stationnement qu'il fit parmi le peuple, il fut nommé conseiller prud'homme des ouvriers tisseurs où il ne tarda pas à faire alliance avec les fabricants afin de devenir président de ce conseil, il est aujourd'hui fonctionnaire public aux appointements de 4 ou 5,000 francs par année « pots de vin non compris ».

J'ai eu l'avantage d'être délégué au congrès ouvrier de Lyon en compagnie de ce monsieur, et il est édifiant que je vous montre, citoyens, quelques fragments des discours de ce *libre-penseur* :

« Dieu est la vulgarisation du mensonge et l'exploitation des ignorants.

. . . . . .

« Ainsi pour ne parler que de Fourvières, une des plus belles boutiques, où il y avait une vieille madone, on lui en a substitué une jeune plus coquette afin d'attirer la clientèle.

. . . . . .

« Ceux qui envoient leurs enfants et leurs femmes au confessionnal, sont des lâches.

. . . . . .

« Il faut surtout que chaque individu qui a des convictions, ait le courage de conformer ses actes à ses opinions ; que chacun n'attende plus de Dieu ni de l'Etat les choses qu'il doit se procurer lui-même. »

Peuple, voilà tes juges ! Vous avez bien compris, travailleurs, eh bien ! je me contenterai de vous dire que ce monsieur a tellement bien le courage de *conformer ses actes à ses opinions*, qu'il n'a pas craint, pour rendre un verdict contre le *Droit social*, de prêter serment devant *Dieu et l'Etat*. (Mouvement d'indignation générale.) Et sans me tromper je suis sûr qu'il est le plus intelligent des douze (rires). Vous n'êtes plus étonnés maintenant pourquoi le jury a répondu affirmativement sur toutes les questions et a refusé d'admettre les circonstances atténuantes, et notre gérant ne les a pas implorées, il a bien fait, nous l'en remercions ; car le grand jour venu, nous ne vous en accorderons pas.

Maintenant, travailleurs lyonnais, vous connaissez la condamnation, un an de prison, deux cents francs d'amende, et encore a-t-il fallu que monsieur le président, un *brave homme*, se trompe et prononce 200 pour 2,000. Si nous étions quelque chose dans les légumes gouvernementales, nous demanderions immédiatement sa révocation, ah ! j'oubliais qu'il est inamovible. (Rire général.)

Le lendemain de cette condamnation, les dénonciations complaisantes de la presse gouvernementale, j'oubliais du résultat de leur tâche accomplie, pour ne parler que des canards lyonnais, du *Progrès* au *Salut public*, du *Courrier de Lyon* au *Petit Lyonnais*, du *Nouvelliste* au *Lyon républicain*, tous ces serins habillés en journalistes, font chorus par leurs applaudissements ; mais le *Progrès* se distingue tout particulièrement en confondant, par la plume de son chroniqueur, le *Droit social* avec la presse pornographique, ne se souvenant sans doute plus que le *Bavard de Lyon* fut créé par les rédacteurs du *Progrès*, dont un, aujourd'hui, est encore à la tête de ce journal, et l'autre de ces pornographes, un homme moral s'il y en a, a passé dans un journal d'enseignement, sous la direction d'un de nos grands ministres. Oui, messieurs, les viveurs du journalisme, nous sommes des pornographes et nous devons être traités comme eux ; mais vous qui dépensez les trois quarts de vos appointements dans ce bouge qu'on nomme l'*Assommoir*, en compagnie des petits gommeux de la bourgeoisie, vous gaspillez la sueur des prolétaires en vous agenouillant devant cette chair à plaisir, qui s'étale dans ce magasin de la *prostitution*.

***

Allons, bourgeoisie viciée et corrompue, journaliste menteur et avocat bavard, passez l'éponge sur vos vices qui constituent votre apanage, traquez, tyranisez le peuple faites des lois et des décrets, quelques travailleurs se sont privés, même du nécessaire, pour créer un journal, ils prennent, sur le peu de temps qu'il leur reste, quelques instants afin d'écrire leurs inspirations, afin de désiller les yeux de leurs collègues qui ne voient pas dans quel labyrinthe ils sont tenus par la société qui les oppriment.

Détruisez la propagande par la parole et par la plume, notre papier sera la rue, notre plume le fusil et le sang de nos oppresseurs servira d'encre à l'impression des principes de la société nouvelle.

Le compagnon Bordat, avant de descendre de la tribune, dépose la résolution suivante :

« Les travailleurs lyonnais, réunis en assemblée publique, considérant qu'il appartient à eux seuls de juger en souverain, déclarent que le seul journal défendant, à Lyon, le droit des opprimés, est le *Droit Social* ; que ce journal vient d'être lâchement frappé par le gouvernement, engage tous les travailleurs à redoubler de zèle et à se grouper sous le drapeau que défend cet organe révolutionnaire. »

De plus nous protestons énergiquement contre cette condamnation en invitant l'administration et la rédaction du *Droit Social*, à persévérer dans la ligne de conduite qu'elle s'est tracée.

Cette propoition est acclamée, à l'unanimité.

Une commission de 9 menbres est désignée pour organiser la résistance en faveur du journal, et pallier à la captivité du compagnon Dejoux.

La séance est levée au cri repété de vive la *Révolution sociale*, à bas l'*Autorité*, *et mort aux Voleurs*.

Lyon, le 29 mai 1882.

Citoyens rédacteurs du *Droit Social*,

On me demande pourquoi je ne veux faire partie d'aucune commission ; le voici tel que j'aurais voulu l'expliquer hier, c'est que à tort ou à raison, sentant l'heure proche où l'océan révolutionnaire crèvera ses digues, je ne veux pas que d'autres soient solidaires de ce que je pourrais dire à mes amis les jacques, s'ils préféraient aux jours où des masses humaines se portent vers Paris, quelque réunion populaire, à l'ombre du drapeau rouge aux fêtes officielles sous le drapeau des vainqueurs de mai.

Je ne veux pas, par le temps de provocations, servir d'agent provocateur me sentant quelque peu *enragée* de la sève révolutionnaire qui monte. Je vais partout et je vais seule.

LOUISE MICHEL.

Vu le manque de place qui nous est reservé, nous regrettons beaucoup de ne pouvoir insérer une partie du mouvement socialiste. Nous l'insérerons au prochain numéro.

Nous recevons des brigadiers et soldats de la compagnie d'ouvriers de l'arsenal de Lyon, une lettre dont nous ne donnons que les principaux passages :

Lyon, le 23 mai 1882.

« Compagnons,

. . . . . .

« Un de ces hommes brutes, parvenu par rang de bêtise, de stupidité, au grade chef, ne trouve, pour prouver sa supériorité, rien de mieux que l'esclavage qu'il fait subir à ses soldats. . . . . .

« Aujourd'hui, 23 mai, il y eut à Lyon un ouragan qui devint tellement grand à la sortie des ouvriers civils et militaires que l'on ne pouvait faire un pas sans être trempé jusqu'aux os. On pouvait se mettre à l'abri, mais le chef, sourire narquois aux lèvres et d'un ton impératif connu, commande au sous-officier de semaine de prendre la tête de la colonne et d'empêcher de prendre le pas gymnastique, il fit même rétrograder un peu pour marcher au pas.

. . . . . .

Le fait s'est déjà renouvelé plusieurs fois, mais toute chose a sa fin . . . . . .

« Nous lui donnerons donc conseil : tant pis pour ceux qui ont un bouclier derrière lequel ils cachent leurs galons, l'heure de la liberté pour tous n'est pas loin et quand la révolution éclatera nous leur dirons : « Soldats, vous qui tous êtes des « ouvriers et qui comprenez avec nous ce « que veulent dire ces mots Liberté, Egalité, Justice, apportez-nous la tête de vos « chefs et vous aurez bien mérité de la « Révolution. »

« *De respectueux subordonnés.* »

(Suivent les signatures.)

Les amis de la Révolution ne peuvent que se réjouir de voir ainsi grandir l'esprit de révolte jusque dans les lieux les plus infectés de servilisme.

ORDRE D'ARRÊT

Au moment de mettre sous presse nous a prenons que le compagnon Déjoux a reçu l'ordre de se constituer prisonnier le lundi 5 juin, à 2 heures de l'après-midi.

Fédération socialiste révolutionnaire

Tous les membres du parti révolutionnaire sont invités à assister à la réunion qui aura lieu dimanche 4 juin, chez le compagnon Bordat, rue Moncey, 70.

Ordre du jour ;

1° Mesures de résistance à prendre pour s'opposer à l'incarcération du compagnon Déjoux ;

2° Organisation d'une manifestation pour le lundi 5 juin, à 2 heures.

SOUSCRIPTION

POUR

LA PROPAGANDE DU DROIT SOCIAL

Lyon.

Raphael, à Vaison (Vaucluse) 50 c., Un groupe de typographes 2 fr., cueillette faite à la réunion de la salle de l'Elysée 24 fr. 50 c., Lauvernier 20 c., Huser 25 c., Reliquat 20 c., Dalmas 25 c., J. F. 25 c.. — Total : 28 fr. 15 c.

***

Saint-Etienne.

(Alliance anarchiste, section en avant).

R. Faure 1 fr., J. Ricard 1 fr., Blanchard 50 c., Berthon 50 c., Samuel 25 c., Un groupe d'ouvriers du syndicat des plâtriers 7 fr. — Total : 10 fr. 25.

***

Creuzot.

Cottin 25 c., Didier 25 c., Delorme 25 c., Benaix 25 c., Goubeau 25 c., Perrinat 30 c., Popille 25 c., Develay 25 c, Larteau 25 c., Mathey 25 c., Parey 20 c., Michaud 40 c., Pierre Renaud 15 c., Depouilly 10 c., Prebin 20 c., Lévêque 20 c., Germain 20 c., Amour 20 c., Contassot 20 c., un anonyme 50 c., le cercles Les criminels 2 fr. — Total : 7 fr.

Total à ce jour : 60 fr. 70 c.

PETITE POSTE. — Un groupe révolutionnaire de Roubaix. — J.-B.-V. Faites-nous parvenir votre nom et votre adresse pour que nous puissions vous écrire.

Pour la vente à Lyon, dépôt chez M. MELIN, rue de Jussieu, 1.

Le Gérant : A. BONTHOUX.

LYON.—IMPR. A. PASTEL, 10, PETITE RUE DE